

Eco-exemplarité des services de l'agglomération Metz Métropole

Actions Eco-exemplaires
Région : Grand Est

Mots clés : Administration publique | Animation | Consommation durable | Emballage | Eco-exemplarité | Papier | Prévention des déchets



Collectivité

Metz Métropole
Harmony Park –
11, Boulevard Solidarité
Bp 55025
57071 Metz

Partenariat

Interne à la collectivité : tous services et direction générale.

Date de lancement

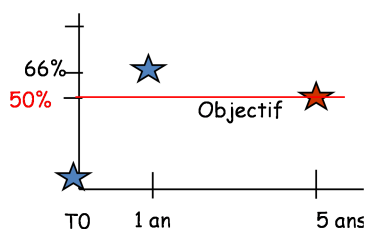
Février 2012

Objectifs

Associer des agents d'au moins la moitié des services dans le groupe de travail
Obtenir des propositions suivies de réalisations concrètes

Réalisation objectif 1

Nombre de service représentés



Résumé :

Devant la difficulté à obtenir des changements d'habitudes des agents de l'agglomération, Metz Métropole a créé **un groupe d'agents volontaires dont le rôle est de réfléchir et de proposer des actions concrètes** à mettre en œuvre en interne pour réduire les impacts environnementaux des services de l'agglomération.

Pourquoi agir ?

L'agglomération Metz métropole regroupe 44 communes et 223 400 habitants. La ville centre comporte 120 000 habitants, associée à quelques communes urbaines, le reste du territoire est rural.

- La cellule prévention était peu connue et reconnue :

Les propositions de la cellule « prévention » pour réduire les déchets des services n'étaient pas suivies ni même acceptées ; les agents présents depuis longue date ne lui reconnaissaient ni légitimité, ni autorité pour prétendre changer les habitudes.

- L'éco-exemplarité concerne d'autres champs que la seule réduction des déchets

Les économies d'énergie, les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, etc., sont aussi concernés et permettent des propositions plus nombreuses, plus variées, susceptibles de constituer autant de portes d'entrées suivant la sensibilité des agents aux divers thèmes et leur emploi dans la structure.

- La participation active des agents aux propositions les implique dans leur réalisation ultérieure et permet leur reconnaissance par les autres agents du service

A cette fin un groupe d'agents volontaires, nommé M² D² (Metz Métropole Développement Durable) a été créé avec pour objectif la participation d'agents de tous les services. Il est chargé de réfléchir et d'élaborer des propositions éco-responsables à mettre en œuvre au sein des services.

Eco-exemplarité des services de l'agglomération Metz

Planning

Décision : T0
Préparation : 6 mois (réflexion+ propositions)
Opérationnel : T0 + 6 mois
Durée de l'action : pérennisée

Coûts

Moyens humains seulement pour le groupe de travail.
Achats et économies en fonction des actions

Moyens humains

35 personnes * 8 demi-journées par an
Copil (DGS + DGA) : * 2 réunions par an
Cotec : 4 personnes * 3 réunions par an

Bilan en chiffres

35 agents volontaires dont 20 participent régulièrement
2/3 des services représentés (+ de 20 pôles)

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/exemplarite-des-services-de-l-agglomeration-0>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :
www.metzmetropole.fr

Contacts

Metz Métropole
E-mail : jpillet@metzmetropole.fr

ADEME DR Lorraine
E-mail : julien.ruaro@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

L'action est structurée à plusieurs niveaux :

- Un groupe d'agents volontaires baptisé M² D², prépare, propose et organise 3 à 4 groupes de travail par an.
- Le comité de pilotage (DGS et des DGA) valide les actions proposées
- Le comité technique (animateur PLP, chargé de DD, chargé RH et chargé de communication) se réunit pour orienter les réflexions

Première étape : mise en place du groupe et mission

- Février 2012 : création du réseau
- Octobre 2012 : présentation de la prévention au réseau M²D².

Deuxième étape : réflexion et établissement des propositions

- Décembre 2012 : choix des sujets à développer.
- 1er trimestre 2013 : organisation des groupes de travail par sujet
- Mars 2013 : validation des actions par le COPIL.

Troisième étape : mise en œuvre des actions validées

- 2ème trimestre 2013 : mise en œuvre des actions : achat de « mugs » en remplacement des gobelets jetables, modification marché traiteur, installation bacs brouillon.
- 1er trimestre 2014 : installation de composteurs sur 2 sites de Metz Métropole.
- D'ici fin 2014 : paramétrage des impressions.

Remarques :

- Le réseau reste ouvert aux agents qui n'en font pas partie pour favoriser la participation et l'adhésion de tous aux actions.
- Des indicateurs ont été définis en amont pour pouvoir évaluer les actions, mais ils doivent être affinés pour faciliter l'évaluation des économies.
- En 2016 le réseau continue à fonctionner selon la même organisation.

Le « plus » de l'opération

Le réseau **travaille sur toutes les thématiques du DD pour éviter la lassitude d'un seul sujet**. Les agents sont au cœur de la réflexion et de la mise en œuvre. Le travail sur ces thématiques leur donne de nouvelles connaissances, ce qui les valorise.

Reproductibilité

Opération adaptée pour des moyennes et grandes collectivités pour pouvoir constituer un réseau conséquent ; elle peut se faire de manière moins officielle dans les petites collectivités.

Il faut prendre son temps pour la création du réseau et **s'assurer du soutien de la DG et des élus pour faire accepter les actions** par les responsables de pôle concernés (évolutions engendrées dans le fonctionnement et tâches potentielles).